

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 juillet 2020 à 19h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique. Sont présents à cette séance: le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par conférence téléphonique : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Tenue à huis clos de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorise le conseil de toute municipalité à siéger à huis clos et que leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance tenue par téléconférence.

20-07-06-5330

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, la directrice générale et la greffière puissent y participer par téléconférence.

Adopté

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-07-06-5331

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2020 à 19 h 50.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A)** Autorisation - Tenue de la présente séance ordinaire à huis clos;
- B)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

C) Adoption de l'ordre du jour;

D) Annonces et dépôt des documents :

1. Rapport sur la situation financière au 30 juin 2020;
2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juin 2020;
3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 juin 2020;
4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juin 2020;

E) Période d'information du maire;

- ;
-

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – Octroi de contrat à Tetra Tech - Évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées;

20.2 Autorisation – Octroi de contrat à Shellex Infrastructures – Mise à jour du plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée;

20.3 Autorisation - Entente avec l'École Notre-Dame - Utilisation de leurs locaux pour le camp de jour de la Ville;

20.4 Autorisation - Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville;

20.5 Autorisation – Protocole d'entente entre Blair Templeton et la Ville;

20.6 Autorisation – Octroi de contrat - Pavage de la rue du Docteur-Lefebvre;

20.7 Autorisation - Délégation à la MRC du Haut-Saint-Laurent Appel d'offres regroupé "Gestion des matières résiduelles";

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation – Demande de contribution - Fondation Éducative CVR;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Approbation - Demande de dérogations mineures –115, rue Lake;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Approbation – Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juillet et août 2020;

- 50.2 Approbation - Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2020;
- 50.3 Approbation - Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2020;
- 50.4 Approbation - Embauche de Mme Cynthia Coutu St-Georges – Première répondante au Service de la Sécurité incendie;
- 50.5 Autorisation – Embauche d’un salarié étudiant aux travaux publics;

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l’ordre du jour

20-07-06-5332 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité:**

D’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 6 juillet 2020 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 juin 2020

La trésorière dépose l’état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2020.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2020

Comptes à payer –Juin 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière investissement au 30 juin 2020

Dépenses d'investissement – Juin 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juin 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juin 2020

Comptes à payer –Juin 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 30 juin 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Monsieur Brunette mentionne qu'il y a eu plus de 15 décrets de publiés et que maintenant les conseils municipaux ont le choix de tenir les séances avec public tout en respectant la distancion sociale.
- Il a reçu deux lettres de la députée fédérale, madame Claude De Bellefeuille. Une première indiquant des programmes fédéraux pour la mise en valeur d'une toile à l'Hôtel de Ville ayant une valeur patrimoniale. Dans la seconde lettre, la députée demande au CN des précisions quant aux investissements annoncés par celui-ci au Québec.
- Il a reçu une lettre de remerciement de l'école Arthur-Pigeon pour la contribution financière que la Ville a accordé dans le cadre de la poursuite de l'excellence des jeunes.

Période de questions du public

Aucune question n'a été transmise.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-07-06-5333

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat à Tetra Tech - Évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées

Considérant l'analyse réalisée des charges organiques et des débits hydrauliques rejetés par Maison Russet en rapport aux données de conception et des exigences de la station d'épuration des eaux usées;

Considérant qu'il appert que les charges organiques acheminées par Maison Russet à la station d'épuration dépassent plusieurs valeurs de conception de la station;

Considérant que dans le cadre des demandes d'autorisation présentées pour des prolongements du réseau d'égout des différents projets résidentiels, la municipalité doit fournir au ministère de l'Environnement une analyse et une démonstration confirmant qu'après la réalisation des projets, les exigences de rejet seront respectées;

Considérant que lors des discussions intervenues entre les représentants de Maison Russet, de la municipalité et des ingénieurs de la firme Tetra Tech, il a été entendu que la Ville procéderait à l'évaluation de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées;

Considérant l'offre de service présentée par Tetra Tech pour l'évaluation de la capacité résiduelle du site de traitement des eaux usées pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables.

20-07-06-5334

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi d'un contrat à Tétra Tech pour un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 4 199,50 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente d'une acceptation du projet

Adopté

Octroi de contrat à Shellex infrastructures - Mise à jour du plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'analyse et à la mise à jour du plan d'intervention en rapport aux bris d'aqueduc et d'égout répertoriés par la ville au cours de 3 dernières années ainsi qu'à une vérification visant à confirmer les données présentées dans le plan d'intervention avant 2017;

Considérant l'offre de service présentée par Shellex Infrastructures pour la mise à jour du plan d'intervention pour l'ensemble du territoire de la Ville de Huntingdon pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables.

20-07-06-5335

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi d'un contrat à Shellex Infrastructures pour un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 4 199,50 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente d'une acceptation du projet dans le cadre de la programmation de la TECQ par le MAMOT.

Adopté

Entente avec l'École Notre-Dame - Utilisation de locaux pour le camp de jour de la Ville

Considérant que la Ville de Huntingdon désire utiliser une partie des locaux de l'école Notre-Dame pour la tenue de son camp de jour pendant la saison estivale;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont conjointement confirmé l'accès sans frais des établissements scolaires pour l'ensemble de la période estivale ;

Considérant que l'entente de location de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands prévoit que la location est faite à titre gratuit, mais que la Ville doit, cependant, payer un montant de 721,68 \$ plus les taxes applicables à titre de frais de désinfection des espaces communs (9 021 p² à 0.08\$/p²).

20-07-06-5336

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la signature d'une entente avec l'école Notre-Dame pour l'utilisation d'une partie de leurs locaux pour les activités du camp de jour 2020 de la Ville.

Que le maire André Brunette et la directrice générale Johanne Hébert, soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, à signer ladite entente.

Adopté

Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Manuvie vient à échéance le 31 juillet 2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant le rapport de renouvellement des assurances collectives, préparé par Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel Inc. relativement à la proposition de la compagnie Manuvie.

20-07-06-5337

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Manuvie pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 pour un montant de prime mensuelle avant taxe de 4 175,03 \$, représentant la part de l'employeur et des employés.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Signature d'un protocole d'entente entre Blair Templeton et la Ville

Considérant les discussions intervenues entre la Ville et monsieur Blair Templeton en rapport à l'acquisition d'un bâtiment commercial et la réalisation de travaux de construction et de modification sur l'immeuble afin de transformer l'ancien salon de quilles Quillorama en commerce de vente au détail;

Considérant les investissements et les retombées économiques qui seront générés par le projet;

Considérant qu'en vertu de l'article 92.1 (al 2) de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) une municipalité peut accorder une aide financière aux entreprises privées.

20-07-06-5338

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le protocole d'entente intervenu entre la Ville et monsieur Blair Templeton.

Que Monsieur André Brunette, maire et Madame Johanne Hébert, directrice générale et trésorière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Que la dépense découlant de ladite entente soit financée à même les crédits budgétaires qui seront prévus à cet effet au poste 02-621-00-971, et ce, pendant la durée de l'entente.

Adopté

Octroi de contrat - Pavage de la rue du Docteur-Lefebvre

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Délégation à la MRC du Haut-Saint-Laurent Appel d'offres regroupé "Gestion des matières résiduelles"

Considérant que le 1^{er} alinéa du paragraphe 2^o de l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de s'unir, de gré à gré ou à titre gratuit, à une autre municipalité dans le but de s'assurer, de s'approvisionner ou d'obtenir des services;

Considérant que le 2^e alinéa du paragraphe 2^o de l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit que l'union peut porter sur l'ensemble des actes à poser ou sur une partie seulement de ces actes qui sont reliés à un éventuel contrat d'assurance, d'exécution de travaux, d'approvisionnement ou de services;

Considérant que le 4^e alinéa de l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les parties à l'union déterminent les modalités de celle-ci;

Considérant que la municipalité doit signifier son intérêt pour le lancement en commun d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de "déléataire", pour adjuger un contrat de transbordement et d'élimination des déchets;

Considérant qu'à cette fin, la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de "déléataire", préparera les documents d'appel d'offres en collaboration avec les municipalités visées (à titre de "municipalités délégantes") par l'appel d'offres regroupé;

Considérant qu'une telle union entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque municipalité partie à l'union et le soumissionnaire, et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

Considérant que la conclusion d'un tel contrat lierait les parties pour toute sa durée (i.e., le soumissionnaire et les municipalités délégantes).

20-07-06-5339

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger le contrat de transbordement et d'élimination des déchets en son nom.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution - Fondation Éducative CVR

Considérant que le Conseil municipal désire contribuer à la Fondation Éducative CVR pour leur campagne de financement.

20-07-06-5340

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 150 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2020.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de dérogations mineures –115, rue Lake

Considérant qu'une demande de dérogations mineures visant l'installation de deux (2) enseignes commerciales à être apposées sur la façade du bâtiment a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour le 115 rue Lake connu sous le numéro de lot 3 229 873;

1. Dérogation relative au nombre d'enseignes

Considérant que la demande consiste en l'installation de deux (2) enseignes, au lieu d'une (1) seule malgré que l'article 18.6.1 du règlement de zonage No. 512 stipule qu'une seule enseigne par bâtiment est autorisée;

2. Dérogation quant à la superficie des enseignes

Considérant que la première enseigne visée concerne l'identité visuelle d'un commerce de vente au détail opéré dans le cadre d'une franchise, constituée de lettres individuelles illuminées apposées sur la façade principale, mesurant 1.22m X 12.34m pour une superficie totale de 15.05m²;

Considérant que la deuxième enseigne visée consiste en un logo illuminé sur la façade du commerce d'une superficie d'environ 1.81m²;

Considérant que les deux (2) enseignes ont une superficie totale de 16.86m², malgré que le tableau 18.1 du règlement de zonage numéro 512 permet une aire totale de 4.5m², soit une dérogation de 12.36m²;

3. Dérogation quant à la hauteur des enseignes

Considérant que la hauteur des enseignes projetées est à 4.13m du niveau du plafond du premier étage au lieu de 1m, malgré que l'article 18.6.2 du règlement de zonage No. 512 stipule qu'aucune enseigne individuelle ou groupée sur un mur d'un bâtiment ne peut excéder de plus de 1 mètre le niveau du plafond du premier étage, soit une dérogation de 3.13m ;

Considérant que la demande concerne une marque de commerce et que le propriétaire est exigé d'accepter les termes et conditions de la franchise;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogations mineures n'a été déposée.

20-07-06-5341

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde les dérogations mineures pour l'implantation des enseignes, pour le commerce du 115 rue Lake connu sous le numéro de lot 3 229 873.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juillet et août 2020

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

20-07-06-5342

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Maurice Brossoit à titre de maire suppléant pour la période de juillet et août 2020.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2020

Le conseiller Rémi Robidoux déclare être en situation de conflit d'intérêts et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2020;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2020;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

20-07-06-5343

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2020 :

Nom	Poste
Trevor Robidoux	Coordonnateur
Kurt Mueller	Sauveteur
Rosemarie Simard-Michot	Sauveteuse
Cayla Smythe	Sauveteuse

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2020

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2020, et ce, jusqu'au 14 août 2019;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2020 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

20-07-06-5344

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2020, selon les conditions de l'entente.

Nom	Poste
Marjorie Hurteau	Coordonnatrice
Sandrine Rémillard	Animatrice
Emma Hayes	Animatrice
Jade Hurteau	Animatrice
Mathis Himbeault	Animateur

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche de Mme Cynthia Coutu St-Georges – Première répondante au Service de la Sécurité incendie

Considérant que madame Cynthia Coutu St-Georges a déposé sa candidature à titre de première répondante pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

20-07-06-5345

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer madame Cynthia Coutu St-Georges à titre de Première répondante au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux premiers répondants, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Embauche d'un salarié étudiant aux travaux publics

Considérant que la municipalité désire procéder à l'embauche d'un étudiant pour la période estivale au département des travaux publics;

Considérant que monsieur Julien Gilissen a déposé sa candidature;

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Marco Gauthier.

20-07-06-5346

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'embaucher monsieur Julien Gilisen à titre de salarié étudiant pour le département des travaux publics à compter du 8 juillet 2020, et ce, pendant 8 semaines à 40 heures par semaine, selon les conditions prévues à l'entente.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : Les réunions de l'Office municipal d'habitation se font par téléconférence (Zoom). L'Office a obtenu un permis de la municipalité pour la réfection de l'immeuble famille dont la valeur des travaux s'élève à plus de 700 000 \$.

La Société d'habitation du Québec a donné son aval pour la rénovation d'un logis au coût de 50 000 \$.

M. Dominic Tremblay : Jeudi prochain se tiendra la réunion annuelle de la Corporation économique de la Ville de Huntingdon.

M. Rémi Robidoux : Il mentionne que dû à la canicule les enfants du camp de jour ainsi que des citoyens prennent plaisir à se rafraîchir dans les jeux d'eau du parc Prince-Arthur.

M. André Brunette : Il rappelle l'interdiction de faire des feux d'artifice et des feux de camp à ciel ouvert puisque les terrains sont très secs dû aux températures élevées. C'est à la Sûreté du Québec et non à la Ville que les citoyens doivent signaler les feux d'artifices.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-07-06-5347

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 37

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière